

REGLEMENT INTERIEUR DU PARC

CE RÈGLEMENT A ÉTÉ CONÇU, AVANT TOUT, AFIN D'ASSURER LA SÉCURITÉ DE VOS ENFANTS DANS UN ENVIRONNEMENT SAIN.

LA DIRECTION DE L'ÎLOT Z'ENFANTS SE RÉSERVE LE DROIT D'EXCLURE TOUTES PERSONNES NE LE RESPECTANT PAS.

CONDITIONS D'ACCÈS

LA DIRECTION SE RÉSERVE LE DROIT D'INSPECTER VISUELLEMENT VOS EFFETS PERSONNELS À L'ENTRÉE POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ ET SE RÉSERVE LE DROIT DE VOUS REFUSER L'ACCÈS AU PARC.

EN CAS DE FORTE FRÉQUENTATION, POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ ET POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS, L'ACCÈS AU PARC PEUT ÊTRE DIFFÉRÉ OU REFUSÉ.

UNE TENUE CORRECTE EST EXIGÉE (PORT D'UN HAUT ET D'UN BAS OBLIGATOIRE).

TOUTE PERSONNE DÉSIRANT ENTRER DANS LE PARC L'ÎLOT Z'ENFANTS DOIT S'ACQUITTER DE SON DROIT D'ENTRÉE EN SE FAISANT REMETTRE UNE CARTE D'ACCÈS À L'ACCUEIL DÈS SON ARRIVÉE.

DE PLUS, EN VOUS ACQUITTANT DE CE DROIT D'ENTRÉE VOUS RENONCEZ À ENGAGER TOUT RECOURS OU POURSUITES À L'ENCONTRE DE L'ÎLOT Z'ENFANTS EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCIDENT, PERTE OU ENDOMMAGEMENT D'OBJETS PERSONNELS, OU TOUT AUTRE MOTIF.

SEULS LES ENFANTS ACCOMPAGNÉS D'UN ADULTE POURRONT ÊTRE ADMIS DANS LE PARC. TOUT ENFANT PRÉSENT DANS LE PARC DOIT ÊTRE SOUS LA RESPONSABILITÉ ET LA SURVEILLANCE PERMANENTE D'UN ADULTE (PLUS DE 18 ANS).

POUR DES RAISONS D'HYGIÈNE, L'ACCÈS AUX JEUX NE PEUT SE FAIRE QU'EN CHAUSSETTES. LES ENFANTS SONT TENUS DE DÉPOSER LEURS CHAUSSURES DÈS LEUR ARRIVÉE LORS DE LA REMISE DE LEUR CARTE. DES CHAUSSETTES SONT EN VENTE À L'ACCUEIL.

LES BOISSONS ET ALIMENTS D'ORIGINE EXTÉRIEURE SONT INTERDITS DANS L'ENCEINTE DU PARC, UN ESPACE SNACK EST MIS À VOTRE DISPOSITION. SEULS LES ALIMENTS POUR BÉBÉS PEUVENT PROVENIR DE L'EXTÉRIEUR. INTERDICTION DE FUMER OU DE VAPOTER. ANIMAUX INTERDITS.

TOUTE SORTIE EST DÉFINITIVE.

UTILISATION DES STRUCTURES

LES ENFANTS PRÉSENTS AU SEIN DU PARC L'ÎLOT Z'ENFANTS SONT SOUS L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ ET SURVEILLANCE DES ADULTES ACCOMPAGNATEURS. L'ÎLOT Z'ENFANTS DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ, EN CAS DE DOMMAGE OU ACCIDENT, EN L'ABSENCE D'UNE SURVEILLANCE APPROPRIÉE.

L'ADULTE ACCOMPAGNATEUR EST CHARGÉ D'INFORMER L'ENFANT DES DIVERSES CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET DE LES LUI FAIRE RESPECTER.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

LES ADULTES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT VEILLER AU COMPORTEMENT CORRECT DE LEURS ENFANTS ET ÉVITER LES VIOLENCES, BAGARRES ET TOUTES AUTRES INCIVILITÉS.

TOUT MAUVAIS COMPORTEMENT PEUT ENTRAÎNER UNE EXCLUSION DU PARC, SANS REMBOURSEMENT. TOUTE BOISSON OU NOURRITURE EST FORMELLEMENT INTERDITE À L'INTÉRIEUR DES STRUCTURES DE JEUX.

LE PORT D'UNE TENUE À MANCHES LONGUES ET PANTALON EST CONSEILLÉ DANS LES JEUX.

TOUS OBJETS POUVANT PRÉSENTER UN RISQUE DE BLESSURE (LUNETTES, BIJOUX, CEINTURES, ÉCHARPES ET FOULARDS, PINCES À CHEVEUX, AINSI QUE TOUS VÊTEMENTS COMPORTANT DES SANGLES, LACETS, CORDONS OU CAPUCHES) SONT VIVEMENT DÉCONSEILLÉS À L'INTÉRIEUR DES STRUCTURES DE JEUX. LES COUTEAUX, CUTTERS ET AUTRES OBJETS TRANCHANTS SONT INTERDITS DANS LE PARC.

TOUTE DÉGRADATION FAITE AUX JEUX OU AUX STRUCTURES PAR UN ENFANT OU UN ADULTE SERA SOUS L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE L'ADULTE ACCOMPAGNANT ET POURRA AMENER À DES POURSUITES.

POUR DES RAISONS ÉVIDENTES DE SÉCURITÉ, IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE GRIMPER SUR LES FILETS EXTÉRIEURS DES STRUCTURES, DE REMONTER LES TOBOGGANS EN SENS INVERSE, DE SORTIR LES JEUX MOBILES DE LEURS ESPACES.

L'ÎLOT Z'ENFANTS DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE VOL, DE PERTE OU DE DÉTÉRIORATION DES OBJETS LAISSÉS DANS L'ENSEMBLE DE L'ÉTABLISSEMENT.

ANNIVERSAIRES L'ÎLOT Z'ENFANTS

LORS D'UN ANNIVERSAIRE, LA PRÉSENCE EN PERMANENCE D'UN PARENT OU ADULTE RESPONSABLE EST OBLIGATOIRE.

L'ÎLOT Z'ENFANTS RAPPELLE QUE L'ENSEMBLE DES ENFANTS INVITÉS POUR L'ANNIVERSAIRE SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ADULTE RESPONSABLE.

TOUTE ENTRÉE DANS LE PARC L'ÎLOT Z'ENFANTS ENTRAÎNE OBLIGATOIREMENT L'ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT.

TOUTE L'ÉQUIPE DE L'ÎLOT Z'ENFANTS VOUS REMERCIE DE VOTRE ATTENTION RESPONSABLE ET VOUS SOUHAITE UN TRÈS BON MOMENT AU SEIN DU PARC